APPEL

Sécurité pour le patronat, flexibilité et précarité pour les salarié(e)s : nous disons NON !

lundi 21 avril 2008, par Collectif / Signatures multiples (Date de rédaction antérieure : 14 mars 2008).

L'accord signé le 11 janvier 2008 avec le patronat par quatre syndicats « représentatifs » n'apporte aucune sécurité aux salarié(e)s. Bien au contraire, il aggrave fortement leur précarité en prévoyant :

- de nouvelles facilités pour modifier le contrat de travail sans leur accord ;
- un allongement considérable de la période d'essai,
- une « séparation à l'amiable », porte ouverte à toutes les pressions et contournements des procédures de licenciement ;
- un nouveau CDD pour les ingénieurs et cadres se terminant automatiquement à la fin de d'une unique mission et pouvant aussi être rompu, avant cela, au bout d'un an ;
- des entraves sans précédent au droit d'accéder aux prud'hommes…

Cet accord annonce la dégradation des droits des chômeurs indemnisés pour la négociation de l'assurance chômage (UNEDIC) qui s'ouvre prochainement. Il prévoit pour eux des « devoirs » renforcés ouvrant la porte à l'acceptation de n'importe quel emploi et une nouvelle augmentation des contrôles et radiations…

Les salariés sont déjà confrontés à un chômage de masse et à un développement de la précarité sous de multiples formes qui favorisent les inégalités. Moins de la moitié des chômeurs officiellement décomptés sont indemnisés par l'UNEDIC. Les moins de 25 ans sans emploi ont rarement accès à l'assurance chômage et, sauf exception, sont exclus du RMI. De nombreux salariés en poste sont soumis à des statuts précaires, y compris dans la fonction publique. Aussi l'urgence est-elle d'indemniser toutes les formes de chômage, de faire la chasse à toutes les formes de précarité et de discriminations et de permettre aux salariés avec ou sans emploi de conserver leurs droits et un revenu leur permettant de vivre décemment.

Loin de répondre à cette exigence, cet accord crée un nouveau palier de la précarité pour les salariés, ouvriers et employés, mais aussi cadres. En même temps, des salarié(e)s en position de moindre défense vis-à-vis des employeurs, femmes, jeunes, malades, chômeur(se)s, subiront d'autant plus les pressions individuelles.

En détruisant les protections du droit du travail et en condamnant le CDI, le patronat et le gouvernement poursuivent leur offensive contre le droit du travail et la protection sociale pour une baisse toujours plus grande du « coût » du travail.

Nous nous opposons fermement à la mise en œuvre de cet accord sous quelque forme que ce soit (loi, extension, décrets, accords de branche). Nous voulons au contraire une extension des droits, une garantie de revenu décent et la continuité des droits (formation, retraite, carrière, logement,

santé, papiers) pour tous et toutes, avec ou sans emploi.

Nous vous invitons à signer cet appel et à participer aux mobilisations nécessaires, à l’occasion de l’examen du projet de loi au Parlement et de la négociation sur l’assurance chômage

Voir en ligne : Pour signer l’appel